

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-U59-36
ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ LES LOTS 6 111 116 ET 6 111 194 DU CADASTRE DU
QUÉBEC – PROJET INTÉGRÉ COMMERCIAL COMPRENANT DES RÉSIDENCES DE
TOURISME AVEC USAGE ADDITIONNEL DE COMMERCE DE RÉCRÉATION EXTÉRIEURE
EXTENSIVE - ZONE RU-977**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 27 août 2024, le conseil a adopté le premier projet de résolution suivant :
 - Résolution numéro 2024-U59-36 adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment situé les lots 6 111 116 et 6 111 194 du cadastre du Québec – Projet intégré commercial comprenant des résidences de tourisme avec usage additionnel de commerce de récréation extérieure extensive - zone Ru-977.

Objet de la résolution

2. Ce premier projet de résolution concerne le site situé sur les lots 6 111 116 et 6 111 194 du cadastre du Québec et consiste en un projet intégré commercial comprenant des résidences de tourisme avec usage additionnel de commerce de récréation extérieure extensive dans la zone Ru-977.

Modalité pour l'assemblée publique de consultation

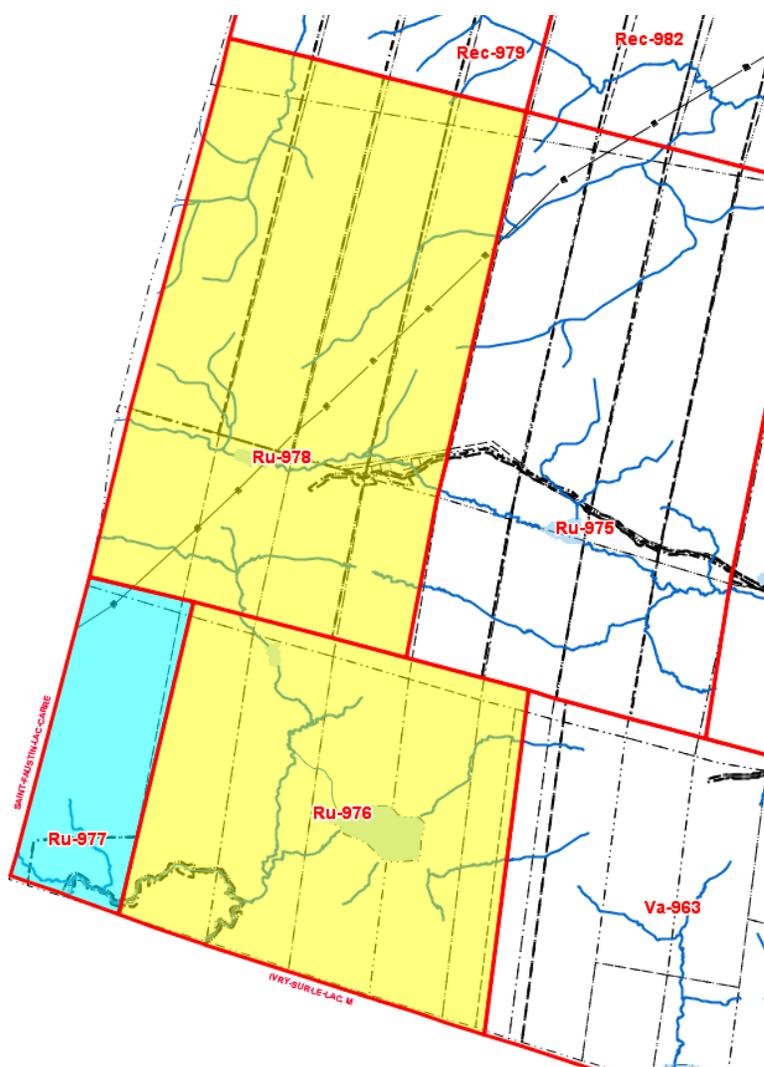
3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 27 août 2024, ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 18 septembre 2024 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Approbation référendaire

6. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Zone concernée

7. La zone concernée par le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est la zone Ru-977 et elle est délimitée par les voies de circulation suivantes ou les lots suivants, tous du cadastre du Québec :
 - Au nord : Lots 6 113 913 et 6 12 016
 - Au sud : municipalité Ivry-sur-Le-Lac
 - À l'est : Lots 6 113 913 et 6 12 016
 - À l'ouest : municipalité de Mont-Blanc.



Documents à être consultés

8. Le premier projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 27 août 2024) » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.
9. Une présentation détaillée du projet concernant le présent avis sera disponible pour consultation avant l'assemblée publique de consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 27 août 2024) » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 septembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe